

Vous êtes un particulier, OÙ S'ADRESSER?

Vous souhaitez construire une maison, réhabiliter, rénover ou étendre votre logement en Haute-Garonne, voici une aide dans vos démarches.

MÉMENTO

» Connaître la réglementation sur votre parcelle et les possibilités de construction sur votre terrain.

- à la mairie dont dépend votre parcelle. Certaines communes mettent en ligne leur règlement (voir le site Internet de la mairie concernée).
- pour la ville de Toulouse : au Service de l'Urbanisme et de l'Environnement - 05.62.27.61.61.

» Connaître les servitudes de droit privé sur votre parcelle.

- Agence Départementale d'Information sur le Logement ADIL 31 - 05.61.22.46.22.
- se renseigner auprès du notaire qui a rédigé l'acte de propriété.

» Obtenir un extrait de cadastre.

- à la mairie dont dépend votre parcelle.
- pour la ville de Toulouse : au Service de l'Urbanisme et de l'Environnement ou au Service des Impôts Fonciers.
- sur le site Internet : www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do

» Connaître la valeur d'un terrain ou d'un bâtiment.

- s'adresser à un expert foncier, un expert immobilier, un géomètre expert ou un notaire.

» Réaliser un bornage.

- s'adresser à un géomètre expert.

» Obtenir un certificat d'urbanisme, déposer un permis de construire, un permis d'aménager, une déclaration préalable.

- à la mairie dont dépend votre parcelle.
- sur le site Internet : www.vosdroits.service-public.fr
- pour la ville de Toulouse : au Service de l'Urbanisme et de l'Environnement - 05.62.27.61.61.

» Connaître les prescriptions architecturales dans un secteur protégé.

- s'adresser au STAP Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine - 05.61.13.69.69 (Architectes des Bâtiments de France)

» Réaliser un état des lieux.

- s'adresser à un géomètre, un expert immobilier, un architecte ou un huissier de justice.

» Établir les plans d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou d'une déclaration préalable.

- s'adresser à un architecte. Si vous construisez, pour vous même, moins de 170 m² de surface de plancher et d'emprise au sol, le recours à un architecte n'est pas obligatoire.

» Trouver un architecte.

- site Internet de l'Ordre des Architectes : www.architectes.org
- site Internet Architectes pour tous : www.architectespourtous.net

» Trouver un urbaniste.

- site Internet de l'Office de qualification : www.opqu.org

» Obtenir des conseils en architecture, urbanisme, paysage et environnement.

- Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Garonne - CAUE 31 - 05.62.73.73.62.
- Permanences dans certaines mairies d'architectes et urbanistes. Se renseigner auprès de votre mairie.

» Obtenir des renseignements concernant l'amélioration de l'habitat et leurs subventions.

- Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat ANAH 31 - 05.81.97.72.58.
- SOLIdarité pour l'Habitat SOLIHA 31 - 05.62.27.51.50. www.soliha31.fr

» Obtenir des renseignements concernant la maîtrise des énergies et les énergies renouvelables.

- Espaces Info Energie de Haute-Garonne.
- SOLAGRO - 05.67.69.69.67
- SOLEVAL - 05.61.73.38.81
- PAYS SUD TOULOUSAIN - Permanences à Carbonne, Auterive, Cazères ou Rieumes - 05.61.97.34.20

» Obtenir des renseignements financiers et/ou juridiques : financements, aides, contrats, location, copropriété, réglementation sur la qualité de l'habitat, subventions et primes afin d'améliorer le confort de l'habitat privé.

- Agence Départementale d'Information sur le Logement ADIL 31 - 05.61.22.46.22.
- Conseil Général de Haute-Garonne - Direction Politique de la Ville, Jeunesse et Habitat Logement social privé - 05.64.33.46.00 ou 05.34.33.46.12.
- Permanences dans certaines mairies d'avocats, notaires, huissiers de justice. Se renseigner auprès de votre mairie.
- Permanences juridiques : contacter l'Ordre des avocats - 05.61.14.91.50; la Chambre des Avoués - 05.61.55.21.98 ou la Chambre des Huissiers de justice - 05.61.52.74.91.
- Permanences spécialisées en droit du logement - Tribunal d'Instance - 05.34.31.79.79.